

Procès-verbal

1. Rappel du contexte général

Le fait de procéder à une assemblée générale par voie de consultation écrite était une conséquence de l'Ordonnance 2 Covid-19 du Conseil fédéral, qui empêchait de réunir physiquement les membres de l'Association le 25 avril 2020 (voir www.admin.ch/gov/fr, "Droit fédéral", "Recherche", "Ordonnance 2 COVID-19" publiée le 13 mars). Reportée dans un premier temps au dimanche 7 juin, il s'est révélé début mai que l'Assemblée ne pourrait toujours pas avoir lieu physiquement à cette date. Le Comité a alors pris la décision de renoncer à un deuxième report et de tenir l'Assemblée générale ordinaire 2020 de l'Association sous forme de consultation écrite.

Par courrier du 13 mai, les membres ont reçu toute la documentation nécessaire à la préparation de leur vote, avec un délai de réponse échéant le 8 juin.

L'élection statutaire du Comité ne figurait cependant pas dans les objets soumis au vote par consultation écrite et a été remplacée par la proposition de prolonger les mandats en cours jusqu'à la prochaine Assemblée générale physique. Le Comité estimait en effet que, ce point, certains mandats devant être renouvelés, devrait être traité par une Assemblée générale permettant la discussion. Il avait décidé, pour la même raison, de reporter le vote sur les modifications de statuts.

Les deux sujets auraient pu être soumis, si la reprise de la pandémie ne l'avait empêché, au vote d'une Assemblée générale extraordinaire qui se serait tenue le 26 septembre 2020 et aurait été suivie de la visite du chantier naval CGN de Ouchy-Bellerive. Ils ont donc été reportés à l'Assemblée générale ordinaire de 2021.

2. Points soumis au vote par consultation écrite

Les documents relatifs à chaque point ont été remis avec l'ordre du jour de l'Assemblée sauf le procès-verbal de l'Assemblée générale 2019 qui a été remis par courrier séparé.

2.1 Procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 avril 2019

2.2 Rapport du président, du trésorier et comptes 2019 (*point 4 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2020 reportée*)

2.3 Décharge du comité

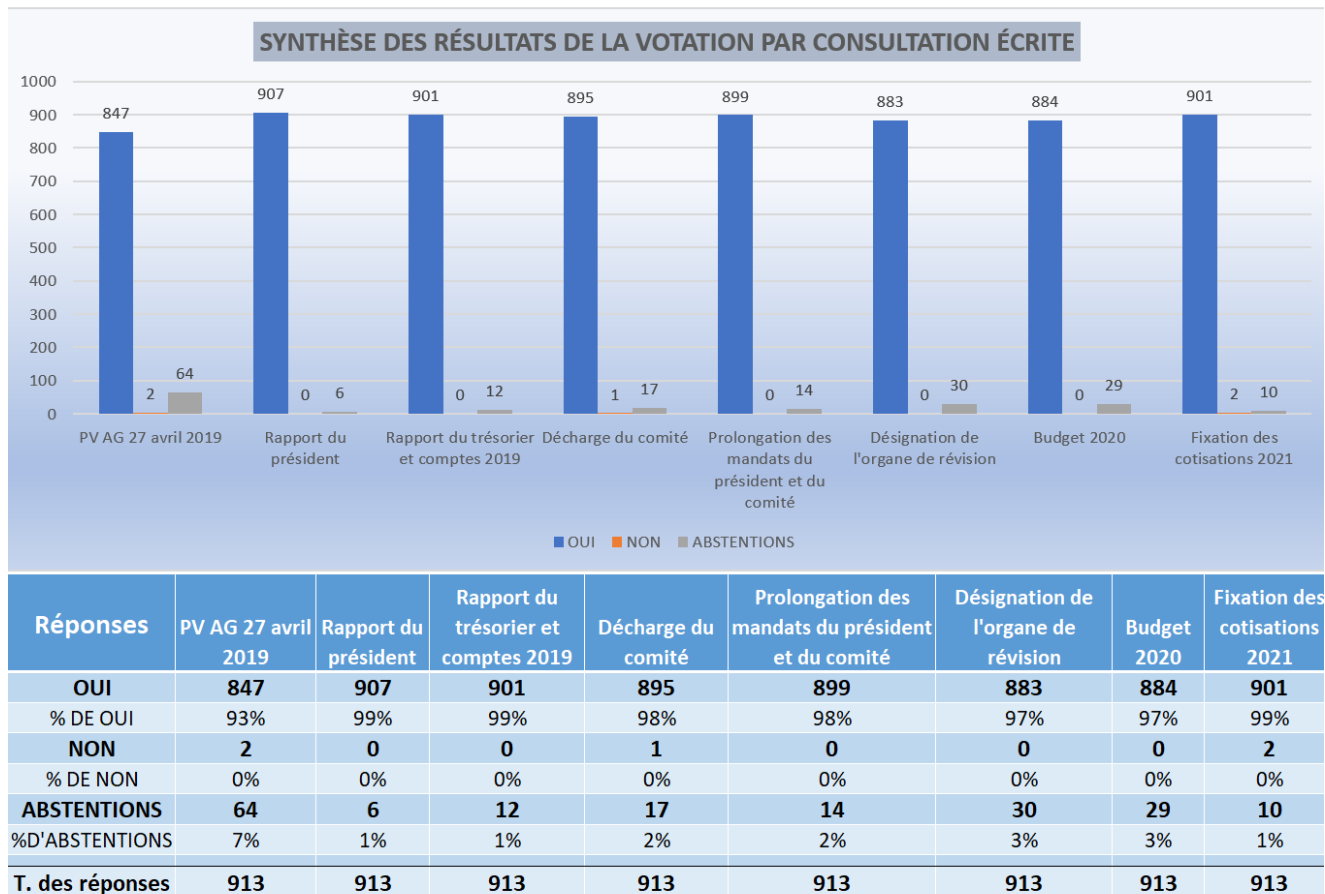
2.4 Prolongation des mandats du président et du comité (*remplace le point 8 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2020 reportée*)

2.5 Désignation de l'organe de révision (*point 9 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2020 reportée*)

2.6 Budget 2020 (*point 12 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2020 reportée*)

2.7 Fixation des cotisations 2021 (point 13 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2020 reportée»)

3. Résultats du vote par consultation écrite



Ces résultats ont été temporairement publiés sur le site internet de l'Association début juillet

Le Comité, dans sa séance du 24 novembre 2020, a pris formellement acte de ces résultats et a approuvé le présent PV.

Lausanne, le 24 novembre 2020

Maurice Decoppet
Président

François Bosshard
Secrétaire